

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE UN SGEN-CFDT LIBRE ET ENGAGÉ EN FAVEUR DES PERSONNELS, DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANT·E·S

DANS LE CONTEXTE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES, **LA QUESTION DE LA FINALITÉ, DE L'OBJECTIF, DE L'UTILITÉ DE L'ÉCOLE** EST PLUS QUE JAMAIS FONDAMENTALE ET STRUCTURANTE : ELLE DOIT TROUVER PLACE DANS CE QUI DEVRAIT ÊTRE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE, À SAVOIR UNE GRANDE CONVERSATION DÉMOCRATIQUE. **LE SGEN-CFDT ENTEND Y CONTRIBUER** CAR IL NE SE RÉSOUT PAS AU DÉLABREMENT DU DÉBAT PUBLIC ACTUEL.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS, PRIORITÉ N° 1 DU PROCHAIN MANDAT

Parce qu'on ne peut mener aucune politique éducative sans des personnels reconnus, le premier enjeu du prochain mandat, c'est de restaurer l'attractivité de nos métiers.

Un effort de rattrapage des rémunérations doit être réalisé, qui doit viser à la fois les salaires, l'évolution des rémunérations au long de la carrière et à la retraite. Cet effort implique une révision des grilles indiciaires et une progression garantie du pouvoir d'achat. Elle ne peut avoir pour contrepartie un alourdissement des tâches.

L'ensemble des missions remplies par les personnels doivent être mieux reconnues. L'accès aux métiers de l'éducation, de la formation et des fonctions supports doit être rendu plus attractif. La formation initiale, l'apprentissage du métier et l'entrée en fonction doivent être des moments qui favorisent un réel épanouissement professionnel. La formation tout

En savoir plus

LE BON INVESTISSEMENT
DANS L'ÉDUCATION SELON
L'OCDE
<https://urlz.fr/hDKg>

RECONNAITRE L'ENGAGEMENT
DES PERSONNELS ET
RENFORCER
LE SYSTÈME ÉDUCATIF
<https://urlz.fr/hDKf>

ENSEIGNANT : CONDITIONS
DE TRAVAIL, ATTRACTIVITÉ,
L'EUROPE SUR LE MÊME
DIAPASON!
<https://urlz.fr/hDKc>

au long de la vie professionnelle doit être repensée pour permettre aux personnels de s'adapter aux transformations de leur environnement de travail et répondre à leurs aspirations professionnelles. Les personnels contractuels doivent être accompagnés progressivement et la perspective d'une titularisation sans concours doit leur permettre d'accéder à des conditions d'emploi identiques à celles de leurs collègues titulaires.

Les missions d'enseignement et d'éducation supposent un horizon temporel incompatible avec une précarité durable.

GÉRER HUMAINEMENT LES RESSOURCES

Les compétences professionnelles doivent être reconnues. Elles ne sont pas compatibles avec une prescription hiérarchique qui ne permettrait pas aux collectifs de travail de trouver les solutions adaptées aux enjeux qui sont ceux de leur public et de leur territoire.

La construction de ces réponses nécessite de l'autonomie et la reconnaissance d'un temps de travail collectif intégré au service.

L'accompagnement de la carrière des agent·e·s exige la mise en place d'un accompagnement en matière de ressources humaines qui ouvre des perspectives, prenne en compte la santé et favorise l'adaptation des postes à la situation des agent·e·s aux différents moments de leur carrière.

Les agent·e·s doivent pouvoir accéder à des missions différentes lorsqu'ils y aspirent.

COCONSTRUIRE L'ÉCOLE AVEC LES PERSONNELS POUR LA RÉUSSITE DE TOU·TE·S LES ÉLÈVES

Le temps long des politiques éducatives n'est pas celui des mandatures présidentielles, et rien n'est pire que les ruptures mises en scène tous les cinq ans qui n'ont plus guère de crédibilité pour les personnels. Il y a par contre lieu d'évaluer (dédoublage des CP-CE1) et/ou de réformer (réforme des lycées) les politiques mises en œuvre.

Il y a lieu aussi de porter des changements. Notre École est au cœur de transformations profondes, climatiques, numériques et démocratiques. Elle est en difficulté face aux inégalités qu'elle ne parvient pas à faire évoluer contrairement à de nombreux autres systèmes éducatifs. La dimension inclusive reste insuffisamment développée. Elle demeure trop marquée par le modèle ancien du lycée qui visait à sélectionner une élite sur un modèle unique. Nos élèves continuent à la percevoir en décalage avec leurs aspirations et nous devons donner plus de sens aux apprentissages.

La pandémie a montré que l'accompagnement de tous les parcours des élèves est bien au cœur des métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'orientation. Un élève passe aujourd'hui entre 15 et 20 ans dans le système de formation

COURRIER DU SGEN-CFDT
À J.-M. BLANQUER
<https://urlz.fr/hDKa>

POUVOIR D'ACHAT : LETTRE
DU SGEN-CFDT
À J.-M. BLANQUER
<https://urlz.fr/hDK8>

MESURES DU GRENELLE DE
L'ÉDUCATION : DÉCLARATION
LIMINAIRE DU SGEN-CFDT
<https://urlz.fr/hDK6>

En savoir plus

LE SGEN-CFDT DEMANDE
UN CADRE NATIONAL POUR
LA RÉMUNÉRATION DES
CONTRACTUELS
<https://urlz.fr/hDSN>

CONTRACTUELS : POUR
LA TITULARISATION SANS
CONCOURS DES PERSONNELS
<https://urlz.fr/hDSQ>

initiale et sa scolarité ne peut plus être envisagée comme une simple succession d'années scolaires sans lien entre elles. Il faut donner aux équipes pluriprofessionnelles (enseignants, CPE, psy-EN, AESH, personnels de direction...) les outils et les moyens d'un réel accompagnement des parcours : relance de la politique des cycles, redéfinition curriculaire des programmes, construction progressive des diplômes et des certifications, reconnaissance des missions en temps de concertation et en indemnités. Notre école doit aussi enfin se préoccuper de la qualité de vie au travail de ses personnels. Les collègues vivent la gestion de la crise sanitaire comme une marque de mépris des efforts qu'il·elle·s réalisent pour accomplir leurs missions. L'absence de reconnaissance financière, les changements permanents de modes de fonctionnement, l'impossibilité de mener à bien les missions avec des protocoles qui les ont trop souvent perdues de vue... il est aujourd'hui plus que nécessaire de modifier la manière dont le système éducatif est piloté.

FAIRE CONFIANCE AUX ÉQUIPES ET À LEUR POUVOIR D'AGIR

Le pilotage vertical ne convient pas au système éducatif qui a besoin à la fois d'un cadrage national et d'une autonomie locale. Il est inepte de laisser penser que toute action puisse être suspendue à un discours du ministre. Nos collègues ont dans leurs missions une expertise qui doit être reconnue et qui leur permet de prendre les décisions les plus pertinentes à leur échelle.

L'école primaire doit connaître une transformation qui lui donne les moyens d'agir dans son territoire. L'établissement du premier degré de territoire doit lui donner une autonomie et une taille pertinente pour se gouverner et coopérer avec les acteurs locaux. Les projets éducatifs de territoires doivent réunir de manière plus efficace les collectivités territoriales, communes et EPCI, et les associations. L'autonomie des EPLE doit être renforcée. Celles des équipes, et non celle du seul chef d'établissement. Ces équipes doivent pouvoir grâce à leurs instances mieux définir leur politique pédagogique, leurs relations avec les acteurs du territoire. Elles doivent également bénéficier des moyens nécessaires pour agir. Cette autonomie ne passe pas par le recrutement de leurs personnels qui sont actuellement affectés par une mobilité dans le cadre des lignes directrices de gestion. Elle ne requiert pas non plus que les carrières soient gérées au niveau de l'établissement plus qu'aujourd'hui.

Que ce soit au niveau des établissements du premier degré ou au niveau de ceux du second degré, l'autonomie exige du temps de travail collectif organisé et reconnu, des moyens financiers et humains. Elle doit permettre de mettre en œuvre des modalités pertinentes d'application du cadre national. Cette autonomie doit être accompagnée par une évaluation périodique externe et concertée. Cette autonomie doit appartenir au collectif de travail en lien avec les parties prenantes.

AGIR AVEC TOUS LES ACTEURS

La crise sanitaire a rendu encore plus visibles les enjeux du travail avec les collectivités territoriales. Les collectivités territoriales sont un partenaire essentiel de l'autonomie. Présentes au quotidien dans les classes pré élémentaires, elles jouent un rôle fondamental pour la réussite des missions dans les écoles, collèges et lycées, en intervenant sur le bâti scolaire, son entretien, la restauration et le ménage. Elles prennent également en charge de manière très disparate des fournitures scolaires et pédagogiques, l'équipement numérique et des services en ligne aujourd'hui nécessaires à l'enseignement.

Les régions quant à elles sont compétentes sur toutes les questions de formation professionnelle. Cette intervention des collectivités territoriales, pour nécessaire qu'elle soit, pose des questions de dialogue et de délimitation entre ce qui relève de leur libre administration et ce qui découle de décisions prises par l'État. La question des moyens dont disposent ces collectivités pour mettre en œuvre des politiques qui seraient définies de manière plus claire par l'État se pose. La qualité du dialogue entre les collectifs de travail et les collectivités territoriales doit aussi s'améliorer afin que les décisions prises soient plus efficaces. Les moyens accordés à l'éducation doivent permettre d'accompagner les parcours de tous les élèves. Les dispositifs de l'éducation prioritaire, les cités éducatives, et toute forme de dotation qui vise à permettre de lutter contre les inégalités, doivent être confortés. La lutte contre les inégalités requiert une mobilisation prioritaire du système éducatif. La poursuite de cet objectif doit amener également à revoir les modalités d'affectation des élèves et des personnels. Elle doit s'accompagner d'une transformation du fonctionnement de notre école qui exige une formation plus adaptée des personnels.

La période du confinement a montré toute l'importance de la coéducation. La place des parents et responsables légaux doit également être confortée dans le respect des missions des agent-e-s. Leur implication est l'une des conditions de réussite de nos missions. L'accompagnement des parcours doit se faire en bonne intelligence avec eux. L'école doit accepter les parents tels qu'ils sont. Leur culture ne doit pas être rejetée mais acceptée comme l'un des éléments de l'identité des élèves sur lequel on peut s'appuyer pour les amener à la réussite de leur parcours dans le respect de la laïcité et des valeurs de la République.

En savoir plus

BÂTI SCOLAIRE :
UN RÉFÉRENTIEL MINISTÉRIEL
POUR ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES...
<https://urlz.fr/hDTk>

